

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 9 (1901)
Heft: 10

Artikel: Les antiquités germaniques en Suisse
Autor: Molin, A. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-10732>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES ANTIQUITÉS GERMANIQUES EN SUISSE

L'archéologie germanique de la période des invasions n'a cessé d'être étudiée depuis cinquante ou soixante ans par de nombreux savants qui ont consigné le résultat de leurs travaux dans d'innombrables monographies et articles de revues. Quand nous aurons cité les noms de l'abbé Cochet en Normandie, de MM. van Bastelær et de Loë en Belgique, de L. Lindenschmit en Allemagne, de notre Troyon en Suisse, nous n'aurons nommé que quelques-uns des plus illustres représentants de cette science relativement récente.

Il était réservé à un jeune savant toulousain, M. Barrière-Flavy, de synthétiser dans un travail d'ensemble ces résultats épars et de donner enfin à l'archéologie du haut moyen âge une base solide qui lui permette de construire sur un terrain plus sûr, désencombré de systèmes trop étroits ou de théories trop locales.

Son beau livre intitulé : « Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule du V^e au VIII^e siècle » comprend trois parties : un volume descriptif et critique avec une subdivision historique, un volume de répertoires géographiques, un volume de superbes planches avec carte archéologique.

Malgré le titre qui semble limiter son travail aux dix-sept provinces de la Gaule romaine y compris les deux Belgique et les deux Germanie, l'auteur n'a pas hésité à dépasser ces limites toutes les fois que cela lui paraissait utile et il a consacré un chapitre spécial à chacun des quatre grands peuples qui ont joué sur ce vaste territoire un rôle durable, les Goths, les Burgondes, les Alamans et les Francs. De ces quatre peuples, deux nous intéressent plus spécialement : ce sont les Burgondes et les Alamans ; mais nous verrons que les deux autres ne sont pas sans avoir laissé des traces de

leur influence sur la civilisation de nos nécropoles. Nous avons donc pensé qu'il était utile de résumer pour les lecteurs de la *Revue historique* les principaux résultats de ce travail dans ce qui se rapporte à notre pays.

M. Barrière-Flavy avait à lutter contre deux préjugés opposés dont il avait pu mesurer la puissance lorsqu'il publia il y a quelques années sa monographie sur les Visigoths du midi de la France.

Le premier consistait à dire : « La civilisation germanique de la période des invasions est une et c'est le préjugé local qui veut que tel mobilier funéraire soit franc ou gothique, burgonde ou alamanique ; appelons-la mérovingienne, nom qui n'engage que la chronologie et ne présuppose pas de division ethnique. » Le livre de M. Deloche sur les anneaux mérovingiens, paru il y a trois ans, est encore conçu selon cette théorie et ne fait pas de distinction de peuples. Les faits prouvent surabondamment que cette idée préconçue est fautive, la raison indique que le choix de ce vocable « mérovingien » est malheureux, car il ne s'applique logiquement qu'à la dynastie franque. Il attribue donc à celle-ci un rôle qu'elle n'a pas eu dans l'évolution des civilisations barbares.

L'autre préjugé inverse, plus difficile à déraciner, se résumait dans des affirmations comme celle-ci : « Tel objet est burgonde parce qu'il a été trouvé en territoire burgonde, franc parce qu'il a été trouvé en territoire franc, etc. » Or, ici, la question est bien plus complexe, car il y a eu des territoires occupés successivement par plusieurs de ces peuples, il y en a où ils se sont mélangés et enfin il y a eu des échanges d'objets entre eux soit par le commerce pacifique, soit par le pillage des champs de bataille et des incursions.

On conçoit qu'il ait fallu à l'auteur une rare prudence, une ferme volonté d'échapper à tout parti-pris et surtout de longues et patientes investigations dans les collections

publiques et privées pour différencier sûrement ces peuples enchevêtrés partis d'un point de départ commun, mais arrivés à des niveaux très différents.

Enfin, la tâche la plus ardue consistait à établir pour chacune de ces civilisations un ordre chronologique. Ici, M. Barrière-Flavy lui-même reconnaît qu'il reste beaucoup à faire pour ses successeurs.

Laisant de côté la description des antiquités elles-mêmes qui nous entraînerait trop loin, examinons maintenant quels sont les caractères distinctifs de l'art de ces quatre peuples et tout d'abord les frontières que leur assigne M. Barrière-Flavy en se plaçant au point de vue des trouvailles archéologiques et des sépultures.

Les Visigoths, jusqu'à l'année 507, date de la bataille de Vouillé où ils furent complètement battus par les Francs, occupent toute la France centrale et méridionale au sud de la Loire, de sa source à son embouchure. Ils touchent au Rhône un peu au sud de son confluent avec l'Isère et suivent le fleuve sur sa rive droite jusqu'à la Méditerranée. Enfin ils débordent largement sur l'Espagne. A partir de 507, ils sont confinés dans la Narbonnaise.

Les Francs, avant la bataille de Vouillé, occupent toute la France au nord de la Loire, et la Belgique jusqu'au Rhin. Entre la Loire et le Rhin leur frontière passe au nord de la Bourgogne. En Suisse, ils pénètrent le long de la Birse jusque près de Soleure.

Les Burgondes sont cantonnés entre la Loire et le Rhône à l'ouest, la Durance au sud, la haute chaîne des Alpes à l'est. En Suisse ils occupent la vallée du Rhône puis suivent la rive gauche de l'Aar par Berne et Soleure, laissent en dehors l'ancien évêché de Bâle et remontent vers le nord. Au nord, ils se rencontrent avec les Francs. Bar-sur-Aube, Chatillon, Chaumont, Tonnerre sont en territoire burgonde, mais la frontière est flottante.

Les Alamans, à la fin du V^e siècle, occupent la Suisse allemande jusqu'à l'Aar, la Bavière, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade, la province du Rhin et débordent fortement sur l'Alsace. Plus tard ils gagnèrent du terrain vers le sud et nous nous proposons de démontrer plus loin que les influences germaniques qui se maintinrent dans le canton de Vaud sont plutôt alamaniques que burgondes.

* * *

LES VISIGOTHS

Les Visigoths ne nous arrêteront pas longtemps. Il nous faut dire cependant deux mots de leur migration qui est caractéristique. Partis du sud de la Scandinavie, la Gothie actuelle, ils sont au milieu du IV^e siècle dans le sud de la Russie, des deux côtés du Borysthène, aujourd'hui le Dnieper. Dès lors, ils se déplacent sans cesse vers l'ouest. En 376, à l'époque de l'invasion des Huns, ils sont déjà sur le Danube. En 410, ils envahissent l'Italie avec Alaric. En 412 l'empereur Honorius leur concède le sud de la Gaule jusqu'à Bordeaux, Poitiers, Périgueux. Leur capitale est Toulouse. Les Goths de l'est, ou Ostrogoths, qui ont suivi le mouvement, occupent la Provence, l'Italie du nord et l'exarchat de Ravenne. Ce ne fut qu'en 452, sous Théodoric II, que les Visigoths se déclarèrent indépendants de l'empire d'occident. Après une première période d'expansion, ils reculèrent devant les Francs et se maintinrent tant bien que mal dans la Septimanie avec Béziers, Agde, Maguelonne, Nîmes, Carcassonne comme villes principales, jusqu'à la conquête arabe en 721. Dans cette partie de la France ils comptent donc 300 ans de résidence effective.

Les Visigoths, par leur histoire, ne touchent pas à notre pays et nous n'en parlerions pas si leur art n'avait eu une réelle influence sur celui des autres peuples germaniques. En

contact de bonne heure avec l'Orient et avec Constantinople, ils paraissent s'être initiés les premiers aux procédés de travail byzantin qui se remarquent dans plusieurs produits de leur industrie. On peut même définir leur art : un art germanique avec des procédés orientaux.

Nous ne connaissons guère l'art des Visigoths que par leurs sépultures. L'usage d'ensevelir les morts avec leurs armes, leurs vêtements les plus précieux, leurs plus beaux ornements, leurs provisions de bouche (*viaticum*) déposées dans des vases, s'explique par la croyance générale chez les peuples primitifs à une survie dans la tombe, une sorte de sommeil avec des moments de réveil.

Il n'y a pas de différence essentielle entre les différents peuples germains dans la manière de disposer leurs tombes. Les corps sont étendus dans toute leur longueur soit en terre libre, soit dans des cercueils de bois, soit dans des sarcophages monolithes, soit encore, et c'est le cas le plus fréquent, sur un lit de gravier dans un encadrement de dalles posées de champ et recouvertes par une grosse pierre plate. La loi salique¹, à propos de violations de sépultures, distingue deux types dont le premier reste énigmatique : « Si quelqu'un jette un homme mort sur un autre ou dans un *offo* ou dans une pierre, lesquels récipients sont appelés sarcophages de par leur usage, qu'il soit frappé d'une amende de... etc.²

Les cimetières sont disposés sur des penchants de colline tournés vers le levant de façon à ce que le mort puisse regarder l'astre du jour à son lever. L'orientation des tombes oscille entre le nord-est (hiver) et le sud-est (été), suivant la saison de l'ensevelissement. Nous devons dire cependant,

¹ Tit. XVII, IV.

² Si quis mortuum hominem aut in *offo* aut in *petra*, quæ vasa ex usu sarcophagi dicuntur, sper alium miserit, MND den. qui faciunt sol. LXII et dimidium, culp. jud.

malgré l'autorité de M. Barrière-Flavy, que nous avons vu des cimetières burgondes (ex. Rossenges), où l'orientation ne paraissait avoir aucune fixité.

On choisissait de préférence un terrain sec, une gravière, une sablière, un banc de molasse et l'on ne creusait guère à plus de 0,50 ou 0,60 cm.

Dans la région de Toulouse où la pierre manque totalement les Visigoths utilisaient les grandes tuiles romaines.

L'équipement des Visigoths ne paraît pas non plus avoir différé d'une manière frappante de celui de leurs congénères plus septentrionaux. Toutefois les armes sont plus rares dans leurs tombeaux que chez tous les autres et cela s'explique par le haut degré de civilisation auquel ils étaient parvenus.

Leur arme principale est le *scrama* mentionné expressément dans la loi des Visigoths¹. On en a fait le *scramasax*, mot hybride formé du mot visigoth *scrama* et du mot saxon *sax*. On ferait bien de renoncer à ce terme fantaisiste qui a un faux air de science. Le *scrama* est une épée à longue soie sans garde, à un seul tranchant, avec poignée en os ou en bois. La longueur varie entre un pied et 0,80 cm. Dans la tombe, il est généralement posé à droite du squelette.

L'épée à deux tranchants avec pommeau triangulaire, très fréquente chez les autres barbares, est extrêmement rare chez eux. On la trouve à gauche du mort dans la tombe. C'était probablement l'arme des chefs. Ils paraissent aussi avoir fait peu usage de l'*angon*, une sorte de long harpon mince comme une lame de fleuret et terminé par une pointe à crocs. Une corde fixée au manche en bois permettait de ramener l'arme après l'avoir lancée. L'historien grec Agathias au VI^e siècle en parle comme d'un engin redoutable.

La lance présente les formes les plus variées. Parfois comme dans le cimetière d'Herpes (Charente), elle remplace.

¹ L. IX, II, IX.

complètement le scrama. La framée est une variété de lance particulière aux Francs.

La hache se présente sous trois ou quatre formes différentes à l'exclusion de la francisque que les Goths ont laissée aux Germains du nord. Elle servait comme arme de jet.

Les pointes de flèche sont rares dans les sépultures, mais l'arc de même que la fronde sont mentionnés dans la loi des Visigoths¹. Le bouclier dont on ne retrouve que l'« umbo » en fer est plus rare chez eux que partout ailleurs.

Mentionnons encore des couteaux ou poignards de formes et de dimensions variées qui ne font presque jamais défaut.

Si les armes fournissent au point de vue de la différenciation des peuples germaniques un critère souvent insuffisant, il n'en est pas de même de la parure. Ici l'art intervient et avec lui des nuances plus fines souvent perceptibles. Nous trouvons en particulier deux types d'ornement qui sont nettement gothiques : les fibules et les agrafes ou plaques de ceinturon.

La plus caractéristique, la fibule à rayons, a la forme d'une petite arbalète en bronze avec la partie centrale en étrier, mais le détail le plus frappant, celui qui lui a valu son nom, ce sont les petits rayons souvent ornés d'un grenat qui se détachent comme les doigts écartés d'une main de la partie semi-circulaire. On la rencontre en Crimée, en Hongrie, en Lombardie, tout le long de l'itinéraire des Goths. De ces derniers, elle passa chez les Francs qui, moins civilisés que leurs voisins, subirent fortement leur influence. Avec la fibule à rayons, on trouve assez souvent la fibule ornithomorphe, en forme d'oiseau, qui a suivi les mêmes migrations. Enfin les Visigoths ont eu aussi de fort belles fibules rondes, polygonales, cloisonnées de pierres de couleur, mais comme elles se sont répandues par eux chez presque tous les peuples

¹ L. IX, IX.

germains, à l'origine comme produits d'importation byzantine, on ne peut en faire un trait distinctif de l'industrie gothique.

Ce sont les plaques de ceinturon qui complètent le mieux ce diagnostic. Comme tout le monde en portait, hommes et femmes, elles sont très nombreuses et, chose curieuse, les plus grosses, celles que nous serions tentés d'attribuer à de vigoureux guerriers se sont trouvées souvent sur des squelettes féminins. Les plus anciennes, celles qui ne peuvent être que gothiques, sont des cloisonnés de grenat sur paillons d'or qui n'ont pas d'équivalent chez les autres Germains. M. Barrière-Flavy les attribue à des influences orientales et les place au V^e siècle. Un second type, un peu plus récent, c'est la plaque de bronze émaillée étroitement localisée dans la région toulousaine. Le troisième genre, le plus répandu et celui qui a eu la plus brillante fortune, c'est la grande plaque de bronze étamée qui est vraiment une œuvre d'art définitive. « La richesse de l'ornementation de ces plaques, dit l'auteur, témoigne de la féconde inspiration de l'artiste qui a marié avec un goût aussi sûr qu'il a tracé d'une main habile, des réminiscences d'art oriental, grec, arabe, persan, où de bizarres combinaisons de décors barbares, païens, s'allient avec une harmonieuse pureté à des symboles chrétiens, à des reproductions étranges de motifs d'ornement de vieilles étoffes sassanides.

» Bien qu'il y ait dans cette décoration des traces vagues mais incontestables de cet art appelé scandinave, dont la caractéristique est l'enroulement de serpents, il est certain que les pérégrinations de ces peuples vers le sud de l'Europe modifièrent profondément cette industrie par le mélange d'ornements asiatiques, au point de la transformer et de la rendre méconnaissable¹. »

Les autres peuples ont imité les plaques visigothiques de

¹ Barrière-Flavy. L. c. I, 398.

la troisième époque ; ils n'ont pu en atteindre la perfection. A noter aussi l'influence de cet art très particulier sur l'architecture du midi de la France. Ces combinaisons de cercles, d'entrelacs, de tresses, de méandres, se retrouveront plus tard dans la décoration des chapiteaux romans.

(*À suivre*).

A. DE MOLIN.

LA PESTE A LAVAUX

Extrait des manaux 1 B 3 et 1 B 4 des archives de l'ancienne commune de Villette, avec l'autorisation bienveillante de la Municipalité de Cully, par H. VORUZ.

(N.-B. Il est probable que les manaux 1 B 5, 1 B 6, etc., diront la suite).

MANUAL 1 B 3.

Page 98 verso. Vendredy 14^e de may 1563. Estantz assemblez les seigneurs de Conseil seulement. Quant a l'exposition par ceulx de la paroisse de Corsier causant la maladiere pretendue fayre a este resolluz que l'on soy doibge assemblez les paroisses affyn que de ce lon puisse advertir lesdits seigneurs de Corsier et voir le lieu plus commode. Et que ladite maladiere soy doibge fayre par ensembles par les quattres paroisses.

Page 99 verso. 21^e de may. Et pour la maladiere pretendue fayre a este arreste que mardy prochain lon doibge eslire ung homme pour aller a Vivey dont a este esleuz seigneur pierre Sordet.

Page 101 verso. 11^e juing 1563. A este refferuz causant la maladiere ceulx de Corsier demandent pour la soufferte dicelle cent florins et tous les ans trois escus Surquoy a este resolluz que lon leur doibge presenter pour ung coup 50 florins.

MANUELL 1 B 4.

Page 25 verso. Le onziesme jour du mois daoust lan 1564 estans lesdits srs. du conseil assemblez sont estez esleuz pour aller a Corsier pour ouyr la responce de ceulx de Corsier sur la demande a eulx faicte de nous largir une place riere eulx pour une maladiere.